

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: A. Pohlmann, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 23 juillet 2012 (affaire R 1693/2011-1), concernant une demande d'enregistrement d'un signe constitué par la fixation d'un bouton en métal au milieu de l'oreille d'une peluche comme marque communautaire.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Margarete Steiff GmbH est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 366 du 24.11.2012.

Arrêt du Tribunal du 16 janvier 2014 — Steiff/OHMI (Étiquette avec bouton en métal au milieu de l'oreille d'une peluche)

(Affaire T-434/12) (¹)

[«*Marque communautaire — Demande de marque communautaire consistant en la fixation par un bouton d'une étiquette au milieu de l'oreille d'une peluche — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2014/C 52/67)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Margarete Steiff GmbH (Giengen an der Brenz, Allemagne) (représentant: D. Fissl, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: A. Pohlmann, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 19 juillet 2012 (affaire R 1692/2011-1), concernant une demande d'enregistrement d'un signe constitué par la fixation par un bouton d'une étiquette au milieu de l'oreille d'une peluche comme marque communautaire.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *Margarete Steiff GmbH est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 366 du 24.11.2012.

Arrêt du Tribunal du 13 janvier 2014 — LaserSoft Imaging/OHMI (WorkflowPilot)

(Affaire T-475/12) (¹)

[«*Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale WorkflowPilot — Motifs absolus de refus — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2014/C 52/68)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: LaserSoft Imaging AG (Kiel, Allemagne) (représentant: J. Hunnekuhl, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: D. Walicka, agent)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 6 août 2012 (affaire R 480/2012-4), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal WorkflowPilot comme marque communautaire.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *LaserSoft Imaging AG est condamnée aux dépens.*

(¹) JO C 9 du 12.1.2013.

Arrêt du Tribunal du 16 janvier 2014 — Optilingua/OHMI — Esposito (ALPHATRAD)

(Affaire T-538/12) (¹)

[«*Marque communautaire — Procédure de déchéance — Marque communautaire figurative ALPHATRAD — Usage sérieux de la marque — Importance de l'usage — Article 15, paragraphe 1, deuxième alinéa, sous a), et article 51, paragraphe 1, sous a), du règlement (CE) n° 207/2009*»]

(2014/C 52/69)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Optilingua Holding SA (Épalinges, Suisse) (représentant: S. Rizzo, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentants: S. Pétrequin et A. Folliard-Monguiral, agents)